

# Commune de Vendincourt

## Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire Mardi 4 octobre 2022, 20h00

Lieu : Halle polyvalente, salle du 1<sup>er</sup> étage

L'assemblée, convoquée par tout-ménage ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 33 du jeudi 22 septembre 2022, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 28 personnes.

Il salue M. François Minger qui présentera le Plan d'aménagement local.

Anne Wermelinger et Alexis Corbat sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

- Aucune demande de modification du PV de l'AC du 28 juin 2022 n'est parvenue au bureau communal. Marcel Challet demande si quelqu'un dans la salle souhaite une modification du PV de la dernière assemblée.

Aucune remarque des membres de l'assemblée n'est émise ; le Président passe au vote à main levée.

**Le Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 juin 2022 est accepté à l'unanimité.**

### **2. Présentation de l'avancement du Plan d'aménagement local (PAL)**

*Rapporteurs : Valentin Schnyder et M. François Minger du bureau Bleyaert et Minger*

*La parole est donnée à Valentin Schnyder.*

Le plan de zones actuel date de 1989. En 2013 a eu lieu la votation sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire dont il faut tenir compte pour l'élaboration de notre nouveau plan de zone. Le dossier du nouveau PAL a débuté en 2014.

Après une longue pause indépendante de notre volonté, la commission PAL a remis l'ouvrage sur le métier en 2021 et a fourni un énorme travail jusqu'à aujourd'hui. Nous avons informé et discuté avec les citoyens.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

*La parole est ensuite donnée à M. Minger du bureau Bleyaert et Minger.*

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le PAL n'est pas qu'un plan mais un recueil de plusieurs documents. Nous pouvons citer le plan directeur communal (PDCom), le programme de valorisation des réserves (PVR), la conception d'évolution du paysage (CEP) mais aussi le règlement communal sur les constructions (RCC), le plan de zones (PZ), le plan des dangers naturels (PDN).

Les documents qui composent le PAL sont stratégiques et liants, ce qui signifie qu'ils lient la commune au canton et sont non opposables (par exemple le PDCom) ou alors contraignants et opposables comme le plan de zones (PZ) ou le RCC (v. annexe).

Tous ces documents ont été soumis au canton pour examen préalable au mois de juillet 2022.

Trois commissions ont travaillé sur ce dossier : commission technique (ComTech), commission PAL et commission d'évolution du paysage (CEP). Pas moins de 26 séances ont été nécessaires pour l'élaboration du PAL auxquelles il faut ajouter 27 entretiens individuels.

Fin juin 2022, le Conseil communal a validé le PAL pour envoi au canton (examen préalable). Le dépôt public (30 jours) est prévu pour fin 2022 début 2023. S'il y a des oppositions, des séances de conciliation seront organisées. Ensuite, le PAL devra être validé par l'assemblée communale puis par le SDT.

*La parole est donnée aux citoyens :*

xxx : nous avons pris connaissance du projet et sommes opposés au projet actuel. Apparemment, cela fait des années que vous en parlez et personne n'est venu nous trouver pour en discuter avant. C'est regrettable car nos terrains sont particulièrement visés par ce nouveau PAL. Ces terrains appartiennent à la famille depuis de nombreuses années. Les propriétaires concernés auraient pu être avisés en amont. VS : le projet est impersonnel. La commune est liée par le contrat d'axe par exemple. Il fallait commencer par un bout. Xxx : même le contrat d'axe a été signé par certaines personnes mais on ne nous en a jamais parlé non plus.

xxx : nous avons été très surpris par ce contrat d'axe qui prévoit le développement du village autour de la gare alors que les propriétaires n'ont pas été avertis... Marcel Challet : le contrat d'axe n'a jamais été présenté ni voté en assemblée communale. François Minger : le contrat d'axe a été réalisé avant le PAL, comme le Plan directeur communal il est liant et non opposable. Les assemblées communales ne sont pas forcément au courant de ces documents.

La participation de la population n'est pas demandée dans la procédure. Cependant, les Autorités communales ont eu à cœur d'informer la population et de proposer des entretiens individuels aux propriétaires concernés par des changements. Il est plus simple de proposer quelque chose qui peut être sanctionné.

Eric Gerber : il n'y a pas que le contrat d'axe qui arrive à la conclusion que le développement futur du village se situe dans le secteur de la gare ; il y a aussi le rapport de M. Rieder et celui de l'EPFZ. Ils ont suivi la loi sur l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, si le quartier de la gare n'est pas englobé dans le PAL, le SDT va assurément nous renvoyer à notre copie. Ce nouveau PAL est imposé par la Confédération et le Canton.

xxx : il y a d'autres possibilités au village, comme des maisons vides... Marcel Challet : nous ne pouvons pas ce soir débattre de cas particuliers mais vos remarques ont été entendues. Vous pourrez faire opposition au PAL lors du dépôt public.

xxx : en quelle année a été signé le contrat d'axe ? Eric Gerber : je ne sais plus exactement mais c'était sous la législature de Catherine Corbat-Falbriard.

xxx : si ce secteur reste en zone agricole, les services cantonaux nous obligeront à mettre en place ce qui est directement aux abords de la gare.

Eric Gerber : pour rappel, nous devons réduire notre zone à bâtir de 22'000m<sup>2</sup>. Nous avons trouvé 37'000 m<sup>2</sup>. La différence de 15'000 m<sup>2</sup>, le conseil a décidé de la valoriser.

xxx : dans ce dossier, si tu pars en procès c'est contre la Confédération et le Canton ? Valentin Schnyder : avant d'en arriver là il y a des séances de conciliation.

xxx : est-ce qu'il y a des zones à bâtir en plus de l'école et de l'usine Bélet qui ont été sorties ? François Minger : oui, il y a quelques cas, des bandes de zone à bâtir qui ont été mises en zone verte.

xxx : lorsque l'on parle d'accès aux transports publics, Vendlincourt n'est pas une grande localité ; sortez un peu ! François Minger : encore une fois, cette notion vient de la loi. Les espaces situés jusqu'à 500 m d'une gare sont considérés comme bien desservis. Xxx : le verger en question est protégé et il y a bien d'autres solutions à moins de 750 m.

xxx : concernant la zone à construire est-ce que d'autres personnes s'y sont opposées ? François Minger : non, car il n'y a pas encore eu de dépôt public. Valentin Schnyder : jusqu'ici, nous avons fait des entretiens individuels et des séances d'information.

xxx : la commission s'est réunie depuis 7 ans. Je viens de voir que je suis concerné mais je n'ai eu aucun contact. Vous cherchez l'opposition ? Valentin Schnyder : dans les faits, la commission s'est à nouveau réunie dès 2021. François Minger : il y a eu des adaptations du plan de zones avant l'examen préalable.

Marcel Challet : il y avait des zones de protection des vergers dans l'ancien PAL. Nous avons encore des vergers autour du village. François Minger : la zone de protection des vergers reste ; elle sera reprise dans le RCC.

xxx : pour la première présentation du PAL, les propriétaires concernés ont été informés par courrier ; comment cela se passera pour la suite ? François Minger : avant le dépôt public il y aura un inventaire par rapport aux modifications suite au retour de l'examen préalable et les personnes seront averties.

xxx : comment serons-nous informés du dépôt public ? Marcel Challet : nous pouvons imaginer que ce dépôt public fera l'objet d'un tout-ménage en temps voulu. La secrétaire en prend note.

Eric Gerber : la commune se doit d'aller de l'avant dans ce projet et a opté pour le choix de faire une proposition même si dans certains cas, les intérêts publics ne vont pas dans le sens des intérêts privés.

*La parole n'étant plus demandée, le Président remercie M. Minger pour sa présentation et le libère.*

### **3. Discuter et voter un crédit de Fr. 578'000.- pour la rénovation du bâtiment du « Collège » ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds, contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux.**

*Rapporteur : Eric Gerber, maire et Michel Mosser, conseiller*

*La parole est donnée à Michel Mosser qui présente, à l'aide du beamer le projet de rénovation.*

Il énumère les modifications envisagées sur ce bâtiment

Réfection de la toiture et ferblanterie, changement de chauffage et des fenêtres, rafraîchissement d'une salle de classe, réfection de la porte d'entrée, installation de stores intérieurs et de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, pose d'un échafaudage, suivi des travaux, divers et imprévus, le tout pour un montant de Fr. 578'000.-.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Michel Mosser poursuit sa présentation plus en détails :

<i>Toiture (440 m2), dépose, déblaiement et remplacement diverses pièces :</i>	<i>Fr. 50'649.-</i>
<i>Ferblanterie et couverture :</i>	<i>Fr. 86'280.-</i>
<i>Echafaudage pour une durée de 3 mois :</i>	<i>Fr. 30'874.-</i>
<i>Fenêtres bois-métal (59 pièces) :</i>	<i>Fr. 192'645.-</i>
<i>Stores intérieurs :</i>	<i>Fr. 22'552.-</i>
<i>Rafraîchissement d'une classe :</i>	<i>Fr. 8'000.-</i>
<i>Chauffage à pellets :</i>	<i>Fr. 100'000.-</i>
<i>Panneaux solaires photovoltaïques en toiture (Sud), 69 m2 :</i>	<i>Fr. 45'000.-</i>
<i>Rénovation porte d'entrée :</i>	<i>Fr. 5'000.-</i>
<i>Suivi des travaux par un architecte :</i>	<i>Fr. 10'000.-</i>
<i>Divers et imprévus :</i>	<i>Fr. 27'000.-</i>
<i>Total :</i>	<i><u>Fr. 578'000.-</u></i>

Une demande de subvention sera déposée aux offices respectifs et une aide financière sera demandée au Patenschaft.

*La parole est donnée aux citoyens :*

xxx : la toiture actuelle est-elle d'époque ? Marcel Challet: oui, une partie est encore d'époque, en ardoise naturelle ; le reste est en Eternit.

xxx : de quand datent les devis ? Michel Mosser : ils ont été actualisés en 2022.

xxx : qu'est-ce qu'une tabatière ? Michel Mosser : c'est une fenêtre au-dessus de nos têtes, du type Velux.

xxx : est-ce que l'école est classée au patrimoine car il a été demandé des devis bois-métal mais aussi PVC pour les fenêtres ? Michel Mosser : oui, ce bâtiment figure au répertoire des biens culturels. Les cinquante-neuf fenêtres seront changées. Aucun changement visuel. Elles seront en bois-métal.

xxx : les fenêtres seront donc blanches à l'intérieur comme à l'extérieur ? Michel Mosser : oui, comme actuellement.

xxx : est-ce qu'il y aura des stores aux fenêtres sur la face Est du bâtiment? Michel Mosser : oui il y en aura à l'Est et au Sud.

Michel Mosser donne encore quelques précisions concernant le changement de chauffage : nous passons du mazout aux pellets. Le CC a étudié les variantes pompe à chaleur (PAC) et plaquettes en plus des pellets. Il fallait une trop grande place de stockage pour les plaquettes. Il fallait deux pompes à chaleur pour chauffer le bâtiment.

Pour le chauffage à pellets, il faut prévoir un silo extérieur de 30 m3 pour stocker les pellets et prévoir deux ou trois remplissages par année.

xxx: quel coût représente le chauffage à mazout pour une année ? Michel Mosser : nous consommons environ 16'000 à 17'000 litres de mazout par année ; notre chaudière a 30 ans.

Valentin Schnyder : le prix du pellet était de Fr. 500.-/tonne lorsque nous avons fait les demandes de devis mais il varie énormément. Le prix du mazout a aussi doublé. Quant à l'électricité, le prix du kWh était de 5,6 cts au 30 décembre 2021 et de 30 cts le kWh au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Eric Gerber : un aspect non négligeable à souligner : le pellet est de la région et c'est une énergie renouvelable.

xxx : l'assainissement de la citerne est-il prévu ? Michel Mosser : oui, c'est une citerne de 30'000 litres. Marcel Challet pour la petite histoire : lors de l'installation de la citerne actuelle, elle avait été enterrée mais était ressortie durant la nuit ! Il avait donc fallu d'abord la remplir pour ensuite la remblayer.

xxx : il ne sera rien entrepris à l'extérieur du bâtiment du moment qu'il y aura les échafaudages ? Michel Mosser : il s'agit de la volonté de la commune de limiter les dépenses et de s'en tenir au CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments).

xxx : je rejoins la remarque de xxx ; il en manque un bout !

xxx : je suis venu ce soir dans l'idée de proposer une réfection des façades.

Eric Gerber : si vous le permettez on termine avec la présentation du projet du conseil et on revient sur ce point plus tard.

Michel Mosser : pour des raisons de sécurité, il faudra certainement planifier ces travaux lors des grandes vacances scolaires (été), excepté la rénovation de la salle de classe.

Marcel Challet donne ensuite la parole à Eric Gerber pour présenter la partie financière de ce projet.

- Nous devrions recevoir des subventions par rapport au changement des fenêtres et du chauffage.
- Energie Zukunft Schweiz donne Fr. 1,80 du litre de mazout consommé. Ils nous demanderont vraisemblablement les consommations des quatre dernières années. Nous devrions recevoir entre Fr. 20'000.- et Fr. 25'000.-.
- Nous ferons une demande au Patenschaft. Si nous pouvions obtenir Fr. 150'000.- ce serait déjà bien. La commune d'Alle, pour la rénovation de son école, a obtenu un montant équivalent à 30% du coût total du projet.
- Le produit de la vente du bâtiment de l'école enfantine et de deux terrains communaux « En Chaussin » est à disposition sur un compte en vue justement de la rénovation du Collège ; ce montant est de Fr. 205'766.-.
- En résumé : Fr. 200'000.- que nous avons déjà et un espoir d'environ Fr. 200'000.- entre subventions et soutiens divers, il restera env. Fr. 200'000.- à couvrir par voie d'emprunt.

La parole est donnée à xxx qui souhaite soumettre une proposition à l'assemblée communale.

Il n'y a rien à dire par rapport à l'étude thermique mais payer Fr. 31'000.- d'échafaudages pour ne pas rafraîchir les façades de ce bâtiment ce serait dommage. On va injecter de l'argent dans ce bâtiment mais au final rien ne sera visible.

La partie inférieure est assez endommagée. Tout ce qui est en hauteur est en bon état mais un lavage et une peinture qui laisse respirer ce bâtiment sont, à mon sens, nécessaires. Apparemment, la dernière rénovation des façades date de 1972.

Les travaux qui devraient être entrepris pour le rafraîchissement des façades sont les suivants :

Lavage des façades	Fr. 5'500.-
Rhabillage	Fr. 20'000.-
Peinture	Fr. 27'500.-
Encadrements de fenêtres	Fr. 9'500.-
Corniches	Fr. 8'500.-
Retouches/divers	Fr. 5'000.-

Disons que je propose d'augmenter le crédit de Fr. 80'000.- pour rafraîchir l'enveloppe thermique de ce bâtiment.

Marcel Challet : il faudra veiller à utiliser une peinture respirante car actuellement c'est du crépi Jurassite coloré qui date de 1971 ou 1972.

Eric Gerber remercie xxx pour sa proposition. Il admet que le Conseil communal a été un peu borné dans ce dossier car il s'est focalisé sur l'assainissement énergétique. Il est, en effet, judicieux de profiter de la présence de cet échafaudage ; rappelons que nous travaillons avec les entreprises de la région. Les devis ont été effectués par ChaCha peinture et l'entreprise Filipetto.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :*

- Acceptez-vous de rajouter un montant de Fr. 80'000.- pour la réfection des façades de l'école ?

**La proposition de rajouter un montant de Fr. 80'000.- est accepté à l'unanimité.**

Nous devons maintenant opposer les deux propositions.

- Acceptez-vous un crédit de Fr. 578'000.- pour la rénovation du bâtiment du Collège **sans** la réfection des façades ?

**Le crédit de Fr. 578'000.- pour la rénovation du Collège sans la réfection des façades est refusé à l'unanimité.**

- Acceptez-vous un crédit de Fr. 658'000.- pour la rénovation du bâtiment du Collège **avec** réfection des façades ?

**Le crédit de Fr. 658'000.- pour la rénovation du Collège avec la réfection des façades est accepté à l'unanimité.**

xxx : pour la maçonnerie, il faudra aussi demander des devis de plusieurs entreprises.  
Eric Gerber : oui ce sera le cas.

xxx n'était pas très au courant du dossier mais remercie xxx et xxx pour leur démarche.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :*

- Acceptez-vous le crédit final pour l'ensemble de ces travaux et le nouveau projet de Fr. 658'000.- (Fr. 578'000.- + Fr. 80'000.-) pour la rénovation du bâtiment du Collège et donnez-vous compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds, contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux ?

**Le crédit de Fr. 658'000.- est accepté à l'unanimité.**

## **4. Divers et imprévus**

### Elections communales

Eric Gerber : notre commune n'a pas de candidat maire pour les élections communales du 23 octobre prochain. Nous passerons donc en élection libre à cette date. Si la personne élue refuse son élection il y aura une 2<sup>ème</sup> élection libre. Et si personne n'accepte ce mandat, le risque est quand même élevé que le canton nous impose, après deux refus, une fusion avec les communes de Bonfol et Beurnevésin.

Si un groupe de citoyens pense à un(e) candidat(e) en particulier il faudrait aller discuter avec cette personne et peut-être faire un peu pression. Il faut cependant éviter qu'une personne se sente forcée et accepte la mairie à contrecœur car cette fonction est importante.



*Le Président prend la parole :*

Il semble que cette assemblée soit la dernière de la législature. Je remercie les membres du conseil communal pour leur travail et nous pouvons les remercier par applaudissement.

Merci aussi à David Couso qui a accepté de me succéder en tant que Président des assemblées.

A son tour, Eric Gerber remercie Marcel Challet au nom du Conseil communal pour toutes ces années durant lesquelles il a œuvré pour la collectivité publique en tant que Président des assemblées. D'une grande disponibilité et de très bon conseil, il a su nous épauler lorsque nous en avons besoin. Nous pouvons l'applaudir chaleureusement et lui remettre une petite attention.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 21h58.

Le Président  
Marcel Challet

La Secrétaire  
Valérie Tantardini